

Le 24 juin 2011

Conseil général

Session du 2^e trimestre 2011

Contacts Presse :

France-Laure Sulon
Directrice de la Communication
Conseil général de l'Orne
Tél. 02 33 81 60 00
Poste 1220
sulon.france-laure@cg61.fr

Irène Martin-Houlgatte
Chargée de communication
Poste 1226
martin-houlgatte.irene@cg61.fr

Blandine Bienfait
Chargée de communication
Poste 1126
bienfait.blandine@cg61.fr

Les conseillers généraux se sont réunis en session plénière, sous la présidence d'Alain Lambert, président du Conseil général de l'Orne, le 24 juin 2011.

A l'ordre du jour notamment : le point sur les finances du Département et sur les investissements supplémentaires en faveur des routes et des collèges, la RN12, une aide exceptionnelle pour les agriculteurs, le déploiement de 12 hotspots WIFI gratuits sur le territoire ornais, un nouveau programme de soutien aux opérations de réhabilitation des structures d'accueil des personnes âgées dépendantes. Les conseillers généraux ont également voté les nouveaux schémas de l'enfance et de la famille et celui du développement touristique de l'Orne.

Le point sur les finances du Département et de nouveaux investissements importants pour l'Orne

Le budget départemental est depuis trois années géré sous le mode LOLF permettant une présentation et un suivi budgétaire complet par mission, programme, action.

Pour une lecture quasi-exhaustive de l'action du Conseil général, le rapport d'activité 2010, en ligne sur www.orne.fr, expose la diversité de l'engagement et la dynamique des réalisations conduites par le Conseil général. « **Son action s'inscrit dans un esprit de performance. Chaque euro mobilisé doit être optimisé pour répondre au mieux aux besoins des Ornais** » a rappelé Gilles de Courson, Président de la Commission des finances et de l'administration générale.

Dans cet esprit, le compte administratif de 2010 présente un résultat de fonctionnement de 14,74 M€. Le taux de croissance des recettes de fonctionnement est de 3,08 % soit 8,80 M€. En parallèle, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4,26 % (+ 11,43 M€), confirmant l'effet de ciseaux auquel sont confrontés tous les Départements malgré un rebond des droits de mutation. Sont financées principalement les allocations de solidarité (APA / RSA / PCH). Sur ce point, l'APA à elle seule, qui assure la solidarité avec nos aînés, prélève 21,9 M€ sur les fonds propres du Conseil général. Le Département a maintenu un très bon niveau d'investissement avec près de 80 M€, équivalent à 2009, année du plan de relance.

Dans le même temps, l'endettement, à hauteur de 333 € par habitant, reste très en-deçà de la moyenne connue dans les autres Départements de la strate en 2009 (467 € / habitant). Le Conseil général agit donc pour l'avenir du territoire en privilégiant le développement des infrastructures et l'accompagnement des acteurs locaux en vue d'offrir aux Ornaises et Ornais un mieux vivre ensemble.

Le Conseil général procède par ailleurs, à l'occasion de cette 2^e session plénière de l'année, **au vote de la décision modificative de son budget initial**. Celle-ci vient donc adapter en cours de l'exercice, les prévisions inscrites au budget primitif. L'effort essentiel est porté sur les investissements routiers ainsi que sur le vaste plan de rénovation des collèges.



Près de 20 M€ supplémentaires sont affectés au réseau routier. Les principales opérations sont le contournement de Saint-Hilaire-sur-Rille (5 M€), la RD 924 Flers-Argentan (3,20 M€), la déviation nord d'Alençon sur la RN12 (1,28 M€) et l'échangeur du Pont de Vère sur la RD962 au nord de Flers...

2,8 M€ sont également destinés à abonder le vaste plan de rénovation des collèges entrepris en 2010.

Cet important effort d'investissement est rendu possible par des recettes nouvelles provenant des dispositifs de péréquation mis en place par l'Etat (7,5 M€ avec le fonds de soutien aux Départements et fonds de péréquation des droits de mutation) et par une recette exceptionnelle de 2 M€ de récupération de TVA.

RN12 : Le Conseil général se mobilise avec la CCI d'Alençon



Après la contribution décisive au débat public ouvrant la voie à une autoroute entre Nonancourt et Dreux, le Conseil général s'est mobilisé depuis plus d'un an pour l'achèvement de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 12 entre Mortagne-au-Perche et Nonancourt.

Bien que situé au-delà des frontières du département, ce projet est essentiel pour l'Orne.

La mobilisation des derniers mois du Département a permis que cet objectif figure désormais dans l'avant-projet du schéma national des infrastructures de transport (SNIT). Celui-ci doit faire l'objet d'un débat au Parlement cet été avant son approbation par décret. Néanmoins, la réalisation effective de la mise à 2x2 voies n'est prévue dans le SNIT qu'à travers les Programmes de Modernisation des Itinéraires (PDMI), c'est-à-dire les crédits budgétaires de l'Etat conditionnés à ceux des collectivités locales.

« L'incertitude de ces crédits, surtout en Haute-Normandie, nous incite à nous mobiliser de nouveau sur la finalisation de l'achèvement de la RN12 et à demander au Gouvernement que le SNIT inclue clairement l'aménagement de cette section dans les «projets de développement au titre de l'équité territoriale et du désenclavement (intérêt local)». Cette inscription facilitera en effet la possibilité de faire appel à un financement mixte public-privé » a souligné Guy Monhée, Président de la Commission des routes, des transports et des bâtiments.

Parallèlement à cette démarche, le Département a acté le principe de la signature d'une convention avec la CCI d'Alençon, chargée de proposer à l'Etat une initiative privée visant à l'achèvement de l'aménagement de la RN12. Cette convention a pour but de rembourser à la CCI d'Alençon la moitié des dépenses qu'elle aura engagées (avec un plafond de 250 000€) dans le cas défavorable où l'Etat ne donnerait pas suite au projet privé proposé.

Mieux protéger l'enfance et la famille



« Le Conseil général est le principal acteur institutionnel de la défense des droits de l'enfant. Sa mission est de veiller au bien-être des enfants et des adolescents, tant sur le plan de la santé, du rythme de vie que de l'éducation » a insisté Jean Pierre Blouet, Président de la Commission des affaires sociales et de l'habitat.

Le Conseil général de l'Orne a élaboré en 2004 un premier schéma d'organisation sociale et médico-sociale pour le Département. Celui-ci vient d'être revu en large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par l'enfance et la famille et adopté par l'assemblée départementale pour les cinq prochaines années.

Les grandes orientations de ce nouveau schéma sont les suivantes :

- améliorer le travail en réseau des professionnels sociaux-médicaux pour mieux protéger l'enfant
- soutenir les parents en difficulté et valoriser leur potentiel
- renforcer le volet préventif du dispositif départemental
- mieux accompagner les jeunes et les jeunes majeurs en rupture ou en difficulté.

Ces quatre thématiques constituent la feuille de route pour les différents acteurs de la protection de l'enfance pour les cinq années à venir. Elles seront mises en œuvre avec le concours de l'ensemble des partenaires du dispositif de protection de l'enfance : Education Nationale, Justice, Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), mairies, CAF, Association départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA), Police, gendarmerie, Centre psychothérapeutique de l'Orne (CPO), structures d'accueil, Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), accueillants familiaux....

Soutenir l'autonomie des jeunes

Le Conseil général de l'Orne accompagne les jeunes en difficulté via son fonds d'aide aux jeunes en difficultés (FAJD). Ce dispositif est destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes français ou étrangers en situation régulière de séjour en France qui connaissent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Le jeune ne bénéficie pas seulement d'une aide financière mais également d'un suivi dans sa démarche d'insertion.

Les élus viennent de lancer un nouveau dispositif pour mieux accompagner les jeunes : un « contrat de soutien à l'autonomie des jeunes » sera proposé au public des 18-24 ans en difficultés sociales, éducatives ou d'insertion professionnelle. Il s'agit de les aider dans leur autonomie, en leur proposant – en plus d'une aide financière – un accompagnement systématique et personnalisé dans les domaines éducatifs et sociaux, de l'insertion professionnelle.

Le contrat sera conclu entre le jeune, le Département et la Mission locale du territoire sur lequel le jeune réside. La signature du contrat donnera lieu à une aide financière pour le jeune, d'un montant de 100 € par mois. Sa durée sera de 6 mois, renouvelable une fois. Le contrat prendra fin dès que le jeune entrera dans un dispositif de droit commun (emploi, formation...).

Les objectifs du contrat sont les suivants :

- assurer une fonction d'accompagnement global
- élaborer des itinéraires contractualisés
- favoriser l'accès à l'emploi ou à une activité d'utilité sociale
- assurer l'accès des jeunes à une vie sociale autonome adaptée à leur demande et leurs capacités
- préparer les suites des parcours et proposer un plan d'actions à l'issue de l'accompagnement en proposant des outils de droit commun (formation Conseil régional, contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat civique...)

La mission du FAJD sera confiée aux Missions locales d'Alençon, Argentan, Mortagne-au-Perche et Flers. Le dispositif sera testé durant 18 mois et les parcours des jeunes seront évalués pour une éventuelle adaptation puis reconduction du dispositif.

Repères

130 620 € = subvention départementale aux Missions locales d'Alençon, Argentan, L'Aigle, Flers. (32 655 € par Mission locale pour 18 mois)

93 600€ = budget pour 52 bourses d'insertion dans le cadre du contrat de soutien à l'autonomie décembre 2012 = fin du dispositif expérimental

« Appart à la ferme » : loger les jeunes en zone rurale

Les Pays d'Alençon, d'Ouche et du Perche soutiennent le maintien et l'accueil des jeunes actifs sur leurs territoires. Depuis 2009, avec l'appui de la Région Basse-Normandie dans le cadre de l'appel à projet « 1 jeune, 1 logement », les trois Pays se sont associés pour construire un programme d'actions communes dans le domaine du logement. Leur objectif : attirer les jeunes sur leurs territoires en développant et améliorant l'offre de logement existante.

Les trois Pays viennent d'élaborer l'appel à projet « L'appart à la ferme ». Cette offre alternative de logement, qui sera testée sur 10 logements pour le moment, propose aux jeunes de moins de 30 ans en formation et/ou apprentissage de loger chez des agriculteurs. Le concept : offrir un logement aux jeunes à un prix modéré tout en permettant aux agriculteurs de valoriser leur patrimoine architectural et de bénéficier d'un complément de revenu. L'agriculteur s'engage à restaurer ses bâtiments dans le cadre d'une démarche respectueuse de l'environnement et de développement durable. Une attention particulière sera portée aux contraintes liées à l'activité agricole (bruits, odeurs...) afin de les maîtriser. Le suivi du projet (instruction du dossier, travaux...) sera conduit par les Pays et la gestion locative de ces logements confiée à une association.

La revitalisation des zones rurales étant une priorité du Département, le Conseil général apporte une aide financière au projet de 3 000 € par logement de plus de 20 m² réhabilité et 1 500 € pour les logements avec une superficie inférieure. Ce projet fera également appel aux financements européens et régionaux.

Repères

30 000 € = aide départementale pour le projet « Appart à la ferme »

Le Département met en place un nouveau programme de soutien aux opérations de réhabilitation des structures d'accueil des personnes âgées dépendantes : 10,7 M€ pour 2013-2017



Fort de la volonté de proposer aux personnes âgées ornaïses des formes d'hébergement et d'accompagnement adapté, le Département soutient, via des subventions d'investissement, les opérations de travaux des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Le programme départemental de subventionnement des opérations de réhabilitation et de mises aux normes des établissements d'hébergement pour personnes âgées 2006-2012 a déjà permis d'injecter près de 27 M € de subventions, attribués à 36 EHPAD du département et 1 MARPA (maison d'accueil rurale pour personnes âgées).

Plusieurs projets de restructuration restent encore à entreprendre dans notre département. Une dizaine d'établissements auraient, à court, moyen ou plus long terme, un programme de réhabilitation lourde de leur structure.

Face à cette perspective et à la volonté politique de proposer aux Ornaïses dépendantes des structures d'hébergement adaptées, les conseillers généraux ont voté la prolongation du programme d'attribution de subventions départementales pour répondre aux besoins de ces établissements. Les critères d'attribution sont toutefois aménagés et limités aux restructurations de lits existants et non plus aux créations de nouveaux lits, compte tenu du taux d'équipement élevé qui est celui du département de l'Orne. 10,7 M € y seraient consacrés dans les cinq années à venir.

Les trois premiers établissements à bénéficier de ce plan d'investissement sont la résidence Charles Aveline à Alençon (1 230 000 €), la maison de retraite Sacré cœur d'Athis-de-l'Orne (700 860 €) et celle du Val fleuri du centre hospitalier des Andaines à Domfront (2 M€).

A travers ce programme, le Département confirme donc son engagement fort en faveur de nos aînés. Les subventions accordées par le Département permettent de limiter l'impact des travaux sur le prix de journée à la charge des résidents. En facilitant la réalisation des travaux de restructuration, le Département contribue aussi à soutenir les entreprises du secteur du bâtiment et de l'artisanat, et donc l'emploi.

Repères

161,4 places d'hébergement pour personnes âgées pour 1 000 personnes de plus de 75 ans (6^e rang en France, moyenne nationale : 127,5 (Insee)

A l'occasion de la sécheresse, une aide exceptionnelle du Conseil général pour les agriculteurs de l'Orne

« Après une année 2010 difficile, notre département a connu une sécheresse printanière qui a mis en grande difficulté nos éleveurs. Face à un important déficit fourrager, ils ont utilisé leurs stocks et/ou décapitalisé. Heureusement les pluies récentes ont « boosté » les maïs et sans doute limité les dégâts en matière de fourrages et de trésorerie, dégâts qui auraient pu être plus importants qu'en 1976. Le Département veut exprimer son soutien la filière agricole, durement éprouvée, une nouvelle fois » a déclaré Jackie Legault, Président de la commission de l'agriculture et du développement durable.

La Chambre d'agriculture de l'Orne a mis, avec l'ensemble des partenaires de l'agriculture, en place un dispositif d'accompagnement des éleveurs dans leur recherche de solutions techniques, et de pailles et fourrages.

Le point central de ce dispositif est la création le 16 juin dernier, d'une association spécifique : Orne Solidarité Sécheresse 2011, composée des Syndicats, de la FD CUMA et des Entrepreneurs de Travaux Agricoles, présidée et pilotée par la Chambre d'agriculture de l'Orne. Cette association a pour objectif de venir en aide aux exploitants agricoles du département de l'Orne pour faire face aux conséquences des accidents climatiques et en particulier la sécheresse de l'année 2011. Elle devrait être dissoute lorsque l'action sera arrivée à son terme.

Sa mission est de coordonner et d'organiser l'offre et la demande de pailles et fourrages à destination des éleveurs ornais, estimée de 15 à 20 tonnes, notamment par l'achat, le conditionnement et le transport à partir des départements céréaliers, puis leur rétrocession à prix coûtant aux éleveurs.

Pour favoriser et accompagner le démarrage et le fonctionnement de cette association de solidarité, le Conseil général de l'Orne accorde une avance de trésorerie remboursable de 200 000 €.

C'est l'occasion de rappeler l'engagement fort du Conseil général aux côtés de l'Europe, l'Etat et la Région en faveur du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), programme national destiné à la modernisation des exploitations agricoles pour lequel le Conseil général a lors de sa session du 26 novembre 2010, d'une part,

- augmenté pour 2011 et les autres années du programme sa participation financière en majorant ses taux d'intervention et porté sa contribution annuelle à 580 000€, et d'autre part,
- sollicité et obtenu le cofinancement des crédits européens FEADER sur les contributions des collectivités locales, permettant ainsi aux agriculteurs ornais de bénéficier de subventions majorées (50% pour les jeunes agriculteurs, et 40% pour les autres agriculteurs).

En raison d'une insuffisance des crédits de l'Etat, le Conseil général se retrouve même souvent seul avec l'Europe à financer la plupart des dossiers des agriculteurs ornais.

Le Conseil général élargit son aide à l'immobilier d'entreprise

Le Conseil général accompagne les entreprises en matière d'immobilier pour les projets créateurs d'emplois ou permettant le maintien d'emplois. Ainsi, avec le FDDE, le fonds départemental de développement économique, le Département subventionne les constructions, extensions, aménagements de locaux des entreprises industrielles, de services aux transports et aux entreprises ainsi que les entreprises du secteur de la récupération et du traitement des déchets.

« Afin de s'adapter aux besoins des acteurs économiques et notamment à leur demande de disposer le plus rapidement possible de locaux nécessaires à leur activité, le Conseil général a décidé d'élargir les conditions d'octroi de son aide à des locaux prêts à construire » a indiqué Jérôme Nury, Président de la commission de l'économie et de l'aménagement du territoire. Ces aides étaient limitées jusqu'à présent aux demandes d'entreprises précisément identifiées. Le Département via le PAC IMMO Entreprise, lancé par la CCI de Flers-Argentan, va désormais subventionner à hauteur de 10 % et dans la limite de 112 000 € pour chaque PAC IMMO. Ce dernier est un véritable pack proposant un permis de construire avec les démarches administratives et les études préalables déjà réalisées ce qui permet de réduire la construction à 7 mois, au lieu de 18 mois habituellement.

Le Département renforce l'attractivité de la destination Orne

Un nouveau schéma touristique



Les élus du Département viennent d'adopter le nouveau schéma départemental pour le développement touristique de l'Orne pour les cinq ans à venir.

Ce schéma, inscrit dans le prolongement du précédent schéma (2005-2010), s'appuie sur un état des lieux et de multiples consultations avec les principaux partenaires touristiques.

Conçu en cohérence avec le schéma régional de développement touristique et le projet « L'Orne à l'horizon 2020 », il permettra au Conseil général de l'Orne et à l'ensemble des partenaires du tourisme ornais d'inscrire leurs actions, en cohérence avec les politiques départementales de développement touristique. Il sera évalué tous les ans afin de le recadrer éventuellement en fonction des évolutions du contexte touristique.

Ses trois piliers fondamentaux :

- renforcer l'ingénierie et les compétences des acteurs touristiques ornais, notamment par une plate-forme de connaissances partagées, en leur apportant des solutions de conseils et un accompagnement personnalisé, en consolidant le professionnalisme de l'ensemble des ressources humaines touristiques ornaises ;
- développer un tourisme « développement durable », respectueux au service de l'homme et de l'environnement ;
- soutenir la marque « Orne », en poursuivant les investissements marketing et de communication pour renforcer la notoriété de la marque « Orne », notamment grâce au web interactif (web 2.0) et en fédérant les acteurs touristiques ornais autour du même objectif : renforcer l'attractivité de la destination Orne.

Ses principaux objectifs sont de renforcer l'attractivité et le développement touristique de l'Orne en :

1. stimulant l'initiative et la croissance
2. actualisant la stratégie marketing et commerciale
3. valorisant les sites, les activités et les labels
4. organisant la mise en tourisme durable
5. renforçant les partenariats

De nouvelles aides pour les projets touristiques

Les conseillers généraux viennent de voter une révision des dispositifs de soutien à l'investissement touristique dans l'Orne.

Le Conseil général de l'Orne soutient l'hébergement touristique (hôtellerie-restauration, résidences de tourisme, meublés, chambres d'hôtes, campings).

Lors de cette session départementales, l'assemblée départementale a décidé de soutenir plus particulièrement les projets d'investissement dits « exceptionnels » et « insolites » : les plus structurants, les plus qualitatifs, les plus innovants et originaux.

Désormais des aides départementales seront attribuées aux investisseurs touristiques s'engageant dans des travaux liés :

- au respect du référentiel départemental « Style de projet » et « Charme en Normandie » ;
- à la mise en accessibilité des hébergements meublés aux personnes handicapées ;
- à l'aménagement d'une signalétique des sites et des lieux touristiques.

Enfin, le Conseil général de l'Orne vient de créer une aide spécifique pour les cafés et bistrot à thème.

L'objectif de ces aides est d'accompagner un développement très qualitatif pour les meublés de tourisme dans l'Orne.

Un nouveau label d'hébergement

L'assemblée départementale a également voté l'adoption d'un nouveau label pour développer l'accueil chez l'habitant : « Accueil paysan ». A ce jour, l'Orne compte 12 structures de ce réseau national. L'objectif de ce label est de permettre l'élargissement de l'offre d'hébergement labellisée dans le département, aux côtés des labels « Gîtes de France » et « Clévacances ». Ce label sera attribué par l'association « Paysan Orne », conventionnée avec le Comité départemental de l'Orne.

Des « hotspots » wifi gratuits

La stratégie de communication du Comité départemental de l'Orne du tourisme s'appuie depuis plusieurs années sur deux vecteurs principaux : les relations médias et Internet. Actuellement, la destination de l'Orne est promue sur une quinzaine de sites Internet. Le principal www.ornetourisme.com aura une application mobile qui sera opérationnelle dès cet été. Le tourisme ornaï est également promu sur les blogs touristiques et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Youtube, Dailymotion...).

Pour compléter la promotion des sites touristiques ornaï, des « hotspots » (points d'accès à Internet sans fil) vont être installés dans une douzaine d'offices de tourisme et syndicats d'initiative de l'Orne. Les touristes et tous les autres usagers auront accès via un portail privilégiant le site du Conseil général de l'Orne (Orne.fr) et les sites Internet d'informations touristiques départementaux.

Le Département a installé le premier « hotspot » au collège Saint-Exupéry à Alençon en juin 2010 (5000 connexions depuis un an). Ce dispositif s'inspire d'une opération conduite avec succès par le Département de la Vendée.

Repères

74 800 € = coût de l'installation, la gestion et la promotion des 13 premiers « hotspots » dans les Offices de tourisme de l'Orne

Le Département accorde une aide de 386 000€ pour les équipements scéniques du Parc Elan à Alençon

En septembre 2009, le Département a voté une subvention de 56 000 € pour la réhabilitation du Parc Elan d'Alençon, dont le coût global était alors estimé à 11,2 M€.

La Communauté urbaine d'Alençon a depuis souhaité réaliser des équipements et aménagements scéniques, des tribunes télescopiques motorisés qui seront opérationnels dès la première mise en service de la nouvelle structure ; soit un surcoût de 1,28 M€. Ces installations vont conférer un rayonnement qui dépassera largement la Communauté urbaine d'Alençon. C'est une véritable salle de spectacle complémentaire à La Luciole qui sera proposée, susceptible d'accueillir 5 800 personnes à l'occasion de spectacles et d'événements à large rayonnement. Face à cette nouvelle donne, le Conseil général a voté une aide complémentaire de 386 000 € (30 % du montant des investissements scéniques). L'aide globale du Département s'élève désormais à 946 000 € pour le Parc Elan.

La numérisation des salles de cinéma ornaïes soutenue par le Conseil général

Six cinémas de l'Orne vont bénéficier d'une aide départementale permettant d'équiper leur salle en installation numérique. Il s'agit de salles de cinéma n'appartenant pas à un circuit de plus de 50 écrans et ayant de un à trois écrans. **« Cette aide, octroyée en lien avec le centre national de cinéma (CNC) et le conseil régional de Basse-Normandie, va concerner : Bagnoles-de-l'Orne, La Ferté-Macé, Gacé, Mortagne-au-Perche, Sées, le Theil-sur-Huisne »** a précisé Christophe de Balorre, Président de la commission de l'éducation, de la culture et du sport.